



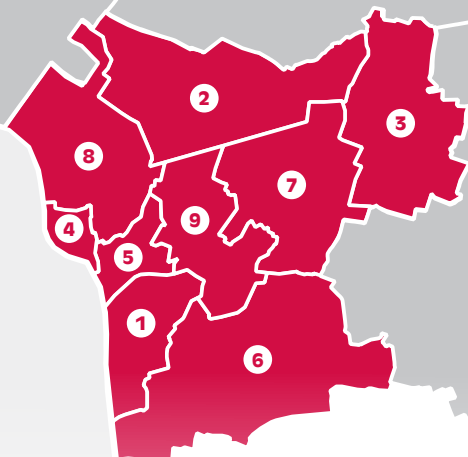
Rapport d'une politique injuste à Est Ensemble & en Seine-Saint-Denis

Un rapport réalisé par
l'Observatoire d'Est Ensemble



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Édition 2024



Les neuf villes d'Est Ensemble

- | | | |
|-------------------|-------------------------------|-----------------------|
| 1 Bagnolet | 4 Le Pré Saint-Gervais | 7 Noisy-le-Sec |
| 2 Bobigny | 5 Les Lilas | 8 Pantin |
| 3 Bondy | 6 Montreuil | 9 Romainville |

 Seine-Saint-Denis

 Paris

Mot du Président

Est Ensemble et toute la Seine-Saint-Denis regorgent de talents. Nous sommes fiers de notre territoire populaire, vivant, créatif, dans lequel la solidarité et l'humanité irriguent la vie de nos communes et de l'action publique.

Terre de contrastes, dans laquelle les inégalités sont très fortes, nous subissons plus qu'ailleurs les difficultés liées au déficit des services publics. Mais quelles sont concrètement ces difficultés ? Et les subissons-nous vraiment ?

On entend que l'Etat contribue ici plus qu'ailleurs, mais une succession de rapports et de travaux prouvent le contraire. C'est notamment le cas du Rapport parlementaire sur l'action de l'Etat en Seine-Saint-Denis publié fin 2023.

Pour mettre en lumière ces inégalités que l'Etat n'a pas su combler malgré les promesses, pour répondre aux habitantes et habitants qui ont le sentiment d'une injustice sociale, nous avons à nouveau voulu donner des faits.

C'est pourquoi nous avons produit à partir des données disponibles à ce jour cette première édition du *Rapport d'une politique injuste à Est Ensemble et en Seine-Saint-Denis*.

Vous y trouverez une série de chiffres et d'analyses, ainsi que des données comparatives.

A travers 6 indicateurs : éducation, emploi, accès aux droits, police, justice et santé, ce rapport met en lumière les conséquences du manque de moyens dans les services publics.

Ce n'est pas une fatalité : l'État peut agir, et c'est ce que nous demandons aujourd'hui.

J'invite tous les habitants, élus, associations, entreprises, forces vives d'Est Ensemble et de la Seine-Saint-Denis à se saisir de ce rapport pour exiger de l'État les ressources nécessaires à l'amélioration de la vie de nos concitoyens.

Vous faites beaucoup sans l'aide de l'État, mais pour les services publics, l'État doit agir.



Patrice Bessac
Président
d'Est Ensemble



Éducation

Les élèves de Seine-Saint-Denis sont privés d'un mois de cours chaque année¹.

15%

d'heures de cours perdues pour cause de non-remplacement de professeurs absents en 2022^{1,2} en Seine-Saint-Denis



10%

en moyenne nationale

Les élèves de Seine-Saint-Denis et d'Est Ensemble sont ceux qui sont les plus fréquemment confrontés à des enseignants contractuels en France métropolitaine (13,7 % des effectifs en Seine-Saint-Denis, contre 7,7 % dans un département voisin comme la Seine-et-Marne)³. De plus, la part des enseignants de moins de 35 ans, donc moins expérimentés, est de 43,3 % contre 31,8 % à l'échelle régionale en 2022⁴. Dans le même temps, le turn-over des enseignants en Seine-Saint-Denis est le plus élevé d'Île-de-France⁵, alors que près de la moitié des élèves du

département sont scolarisés en REP/REP+. Cette tension sur les effectifs se fait aussi ressentir sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap, puisque la part des élèves bénéficiant d'une « notification AESH⁶ » est de 2,39 % en Seine-Saint-Denis contre 3,20% dans un département voisin comme le Val-de-Marne⁴. Ces constats sont aggravés par un taux de non-remplacement des enseignants qui peut atteindre les 20 % dans le second degré⁴, ce qui, en cumulé, représente environ un mois de cours perdus chaque année pour les élèves du département¹.

* *Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap*

¹ *Libération*, « En Seine-Saint-Denis, un collège public en déshérence », 2022 & Mediapart, « Le non-remplacement d'enseignants fait des ravages : 259 heures perdues en un mois dans un collège de Seine-Saint-Denis », 2022

² *Cour des Comptes*, « La gestion des absences des enseignants. Garantir la continuité pédagogique », 2021

³ *Cour des Comptes*, « Le recours croissant aux personnels contractuels », 2018

⁴ Christine Decodts et Stéphane Peu, *Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis*, 2023

⁵ *Centre national d'étude des systèmes scolaires*, « Inégalités scolaires d'origine territoriale », 2018

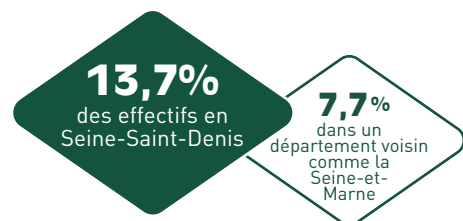
Le département le plus jeune de France

Indice de jeunesse
(nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans)

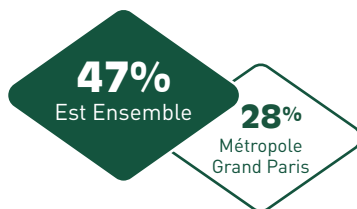


Des inégalités qui s'installent dès l'école

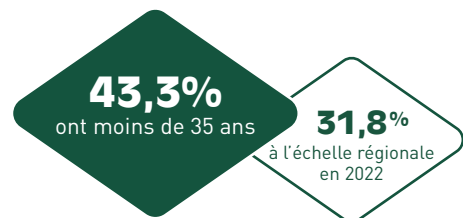
Des enseignants contractuels en moyenne plus nombreux qu'ailleurs



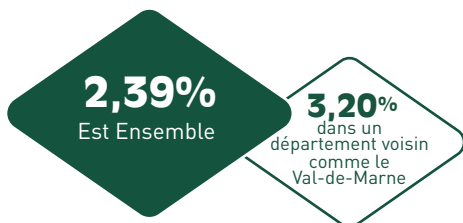
Une grande partie d'élèves scolarisés en REP/REP+ (2023)



Des enseignants jeunes, et donc moins expérimentés



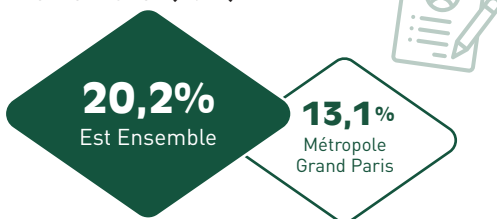
Part des élèves bénéficiant d'une « notification AESH » en Seine-Saint-Denis



Une insertion difficile et parfois précaire

Les difficultés scolaires rencontrées par les jeunes du territoire ont des conséquences directes sur leur capacité à poursuivre des études et sur leur insertion professionnelle.

Part des jeunes (-25 ans) ni en emploi ni en formation (2019)



Données INSEE RGP - SIRENE

Données Ministère de l'Éducation Nationale

Cour des Comptes, « Le recours croissant aux personnels contractuels », 2018

Christine Decodts et Stéphane Peu, Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2023




Emploi

Des agences Pôle Emploi* qui peinent à faire face aux difficultés des demandeurs d'emploi du territoire.

250

demandeurs d'emploi
en parcours « guidé »***
par conseiller Pôle Emploi en 2014¹
en Seine-Saint-Denis



150

au maximum
en théorie

Est Ensemble comptait 16,6 % de chômeurs en 2020, alors que la Seine-Saint-Denis (17 % de chômeurs) reste le deuxième département métropolitain qui compte le plus de demandeurs d'emploi². Ce taux bien supérieur au taux national de 12,6 % dénote de difficultés d'insertion professionnelle persistantes. L'action de Pôle Emploi devrait donc se concentrer sur le département, d'autant plus que certaines agences avaient été épinglées par le passé pour leurs sous-effectifs et le déficit d'accompagnement qui en découlait

(plus de 500 demandeurs d'emploi pour un conseiller, alors que le nombre maximum est censé être de 350 en parcours normal, dit « suivi »³). Néanmoins, ce sous-effectif semble persister et impacter des parcours destinés aux publics les plus fragiles du territoire. Dans certaines agences du département, c'est le cas en parcours « guidé »^{***}, mais aussi en parcours « renforcé »^{****}, où le nombre de demandeurs d'emploi par conseiller est de 90 au lieu de 70 au maximum en théorie¹.

* Devenu France Travail en janvier 2024

** La modalité « Suivi » est destinée aux demandeurs proches du marché du travail et autonomes.

*** La modalité « Guidé » est dédiée aux demandeurs se trouvant dans une situation intermédiaire.

**** La modalité « Renforcé » s'adresse aux personnes ayant besoin d'un accompagnement intensif.

Pôle Emploi, Eclairages et synthèses, « Premier bilan après 18 mois de mise en œuvre les effets des nouvelles modalités de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi », 2014

¹ Hadrien Clouet, *Travail et Emploi*, « La qualité au guichet : négocier le travail peu qualifié à Pôle Emploi », 2018

² INSEE, Recensement de la population 2020, 2023

³ Le Monde, « Pôle emploi en grève à Saint-Denis : « on suit jusqu'à 500 chômeurs chacun » », 2013

Accès aux droits

La CAF* et la CPAM** de Seine-Saint-Denis sont sous-dimensionnées pour faire face aux demandes.

6

semaines d'attente pour le traitement d'une demande à la CAF (RSA ou AAH) début 2024¹ en Seine-Saint-Denis

2 dans le Val-de-Marne

2,5 à Paris

5 dans les Hauts-de-Seine

La part des prestations sociales dans le revenu des ménages d'Est Ensemble est deux fois plus élevée qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (10,2 % contre 4,9 %)². Cela s'explique notamment par le fait que plus de 5 % des Séquano-Dionysiens bénéficient du RSA, alors que ce chiffre ne dépasse pas les 2 % dans les Hauts-de-Seine³. Malgré ces forts besoins, les délais de traitement des demandes faites à la CAF de Seine-Saint-Denis peuvent atteindre 6 semaines (soit trois fois plus que dans le Val-de-Marne)¹. Ces délais s'expliquent notamment par un taux d'allers-retours des dossiers (pour cause de pièces manquantes) plus élevé

qu'ailleurs en France⁴, ce qui souligne le besoin d'accompagnement des près de 400 000 allocataires du département, suivis par un peu plus de 1 000 agents en 2022⁵. En découlent des prestations sociales distribuées avec du retard, voire des situations de non-recours (dans lesquelles les usagers ne demandent pas les aides auxquelles ils ont droit). À ce titre, on constate du côté de la CPAM de Seine-Saint-Denis, qui connaît elle aussi des tensions sur ses effectifs⁶, que la C2S (ex-CMU-C) ne couvre que 16,7 %⁷ de la population du territoire, alors même que le taux de pauvreté s'élève à 27,2 %², signe d'un non-recours probablement conséquent.

* CAF : Caisse d'Allocations Familiales, ** CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

¹ CAF de Seine-Saint-Denis, Indicateurs de qualité de service, 2024. Données relevées le 13/03/2024 (délai d'attente maximal)

² INSEE, Fichier localisé social & fiscal (Filosofi), 2023

³ Christine Decodts et Stéphane Peu, Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2023

⁴ CAFDATA, Taux d'allers retours des dossiers, 2018

⁵ CAF de Seine-Saint-Denis, Rapport d'activité 2022, 2022

⁶ Le Parisien, « Retards dans le traitement des arrêts de travail : en Seine-Saint-Denis, l'assurance maladie en grève contre le manque d'effectifs », 2022

⁷ INSEE, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie en 2022, 2022



Police

Moins de policiers par habitant
en Seine-Saint-Denis
que dans les Hauts-de-Seine.

34

policiers pour 10 000 habitants
en 2019¹
en Seine-Saint-Denis

44

dans les
Hauts-de-Seine



La Seine-Saint-Denis ne compte pas plus de policiers par habitant qu'en moyenne nationale¹, alors qu'il s'agit du département de France métropolitaine où le nombre de faits de délinquance constaté est le plus élevé, avec une moyenne de 427 faits par jour. Cela représente 20 faits pour 1 000 habitants en Seine-Saint-Denis, alors qu'on en compte 13 pour 1 000 habitants en moyenne régionale². Malgré des efforts depuis 2018, marqués notamment par un doublement des effectifs d'officiers de police judiciaire, certains services demeurent en difficulté face à une hausse quasiment constante des gardes à vue ces dernières années². C'est notamment le cas

du service départemental de police judiciaire (SDPJ), dont l'effectif de référence est de 137 agents, mais qui n'en comptait que 120 au 31 décembre 2022². De plus, les effectifs affectés ces dernières années sont souvent des jeunes qui sortent d'école². Enfin, les dotations en matériel ne sont pas toujours suffisantes, comme le démontre le cas du commissariat subdivisionnaire de Noisy-le-Sec, où aucun véhicule de police secours n'a été disponible pendant plusieurs mois². Ainsi, les effectifs et les moyens semblent encore sous-dimensionnés pour faire face à la situation exceptionnelle que connaît le territoire.

¹ INSEE, « Sécurité et société [Policiers et gendarmes] », 2021

² Christine Decodts et Stéphane Peu, *Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis*, 2023

58

magistrats du parquet en 2023^{1,2}
au tribunal de Bobigny



186

selon le standard
du Conseil de
l'Europe

Le tribunal de Bobigny, deuxième juridiction de France¹, est touché par un sous-effectif chronique de fonctionnaires indispensables au fonctionnement de la Justice. Outre les comparaisons internationales, le procureur de Bobigny lui-même estimait fin 2022 qu'il faudrait au minimum plus de 70 parquetiers (les magistrats chargés de défendre l'intérêt public) pour « travailler à peu près normalement »³. Ainsi, malgré une hausse annoncée des effectifs de parquetiers pour atteindre le nombre de 63 à la fin 2023¹, celui-ci restera insuffisant pour faire face aux besoins exceptionnels de la juridiction. La conséquence directe de ce sous-effectif est une « dégradation de la réponse

pénale », dont résulte un taux de poursuite de moins de 30 % au tribunal de Bobigny⁴, alors que celui-ci est d'environ 50 % à l'échelle nationale. La faible expérience des effectifs, qui pour beaucoup sortent d'école, ainsi que leur turn-over élevé (95 % des effectifs du tribunal de Bobigny y travaillent depuis moins de 4 ans)⁵, accentuent les difficultés de la juridiction, qui souffre d'un manque d'attractivité (près de 8 % des effectifs sont manquants au greffe)¹. Ainsi, certains acteurs tirent la sonnette d'alarme quant à la situation de la juridiction, qui ne serait « pas en état »⁶ d'absorber la forte activité induite par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

¹ Christine Decodts et Stéphane Peu, *Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2023*

² *Le Parisien*, 105 magistrats du tribunal de Bobigny dénoncent leurs conditions de travail dans une motion, 2021

³ AFP, A 50 ans, le tribunal de Bobigny lutte pour garder la tête hors de l'eau, 2022

⁴ AFP, Tribunal de Bobigny : Belloubet promet la création de postes de magistrats, 2018

⁵ Cornut-Gentille et Kokouendo, *Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis, 2018*

⁶ AFP, Le tribunal de Bobigny « pas en état » de gérer les JO-2024, 2023

250

minutes en moyenne
sur la journée pour un
passage aux urgences en
2023¹.à l'hôpital Avicenne
(Bobigny)122 à l'hôpital Bichat
(Paris XVIII^e)195 à la Pitié Salpêtrière
(Paris XIII^e)234 à l'hôpital Henri
Mondor (Créteil)

La Seine-Saint-Denis est le premier désert médical de France², avec un peu moins de 50 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre près de 61 à l'échelle régionale. Cela a une conséquence directe : 23% des Séquanais-Dionysiens de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant². Les carences sont encore plus marquées pour ce qui est des spécialistes, puisque le département en compte environ 50 pour 100 000 habitants contre 81 à l'échelle régionale². Les besoins sont pourtant importants sur le territoire, avec de fortes prévalences de certaines pathologies telles que le diabète (8 900 prises en charge sur 100 000 en 2019, contre 6 600 à l'échelle régionale) ou les maladies psychiatriques (4 300 prises en charge sur 100 000 en 2019, contre

3 500 à l'échelle régionale)³. L'hôpital public est lui aussi sous tension, comme en témoignent les temps d'attente à l'hôpital Avicenne. Outre les problèmes d'allongement des délais, le nombre de lits par habitant est beaucoup plus faible en Seine-Saint-Denis qu'à Paris, avec 42 lits d'hospitalisation pour 10 000 habitants contre 77 pour 10 000 dans la capitale⁴. Le constat est similaire pour les lits de soins critiques, presque deux fois plus nombreux dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis⁴. Ce sous-équipement touche aussi les personnes en situation de handicap puisqu'on comptait 1,6 place d'hébergement leur étant dédié dans le département contre 4,2 en moyenne en France métropolitaine².

¹ APHP, La fréquentation des Services d'Accueil des Urgences (SAU) de l'AP-HP, 2023. Données relevées le 29/11/23.

² Christine Decodts et Stéphane Peu, *Rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis*, 2023

³ ORS (Observatoire régional de santé), *Intersanté - Indicateurs territorialisés de santé*, 2022

⁴ *Cour des Comptes*, « Centre Hospitalier de Saint-Denis (rapport d'observations définitives) », 2023





**Est
Ensemble**
Grand Paris

Bagnolet, Bobigny,
Bondy, Le Pré Saint-Gervais,
Les Lilas, Montreuil,
Noisy-le-Sec, Pantin,
Romainville

rapport-politique-injuste.fr

